

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 juin 2025 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire : Mme Pascale BILLEREY

Absents : M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Pascale BILLEREY comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Désignation de représentants dans diverses structures

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la désignation de Mme Anne VIGNOT en qualité de titulaire pour représenter la Ville de Besançon au sein de la SPL Territoire 25,
- la désignation de Mme Elise AEBISCHER en qualité de titulaire pour représenter la Ville de Besançon au sein du Centre de Gestion du Doubs (CDG25).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Intercommunalité : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Conseil Municipal débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et prend acte des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

5 - Plan Local d'urbanisme de la Ville de Besançon - Débat sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols joint en annexe,
- prend acte des débats portant sur ce rapport,
- approuve le présent rapport triennal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Rapport développement durable 2024

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de développement durable 2024 de la Ville de Besançon.

7 - Candidature au label du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) et au label European Energy Award

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte du bilan du précédent programme d'action (2021-2025),
- approuve la proposition du programme d'action du label TETE pour les 4 prochaines années (2026-2030),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à demander le label TETE 5 étoiles, et le label EEA Gold.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Compte de gestion 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2024 au titre des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes (Forêts communales, Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),
- constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre le Compte de gestion 2024 et le Compte Administratif 2024 de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Compte Administratif 2024

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. Abdel GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au Budget 2025 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Nombre de procurations de vote : 16

Nombre de suffrages exprimés : 53

Date de la convocation : 12 juin 2024

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

10 - Affectation des résultats 2024 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme les affectations reprises au Budget Primitif 2025 au titre du budget principal et des budgets annexes Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots,
- approuve les différentes propositions d'affectation et l'inscription des crédits mentionnés au Budget Supplémentaire 2025 (valant Décision modificative) du budget annexe Forêts communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Budget Supplémentaire 2025 - Décision Modificative n°1 2025

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la Décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 pour le budget principal, par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport,
- approuve le Budget Supplémentaire pour le budget annexe Forêts par chapitre, reprenant les résultats de l'exercice précédent affectés, conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance,
- autorise le versement d'une subvention complémentaire de 68 000 € au CCAS de la Ville de Besançon.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de procurations de vote : 16

Nombre de suffrages exprimés : 53

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 43

Contre : 10

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

12 - Analyse des besoins sociaux 2024

Le Conseil Municipal prend acte de l'Analyse des Besoins Sociaux 2024.

13 - Rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale - Année 2024

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité du Centre Communal d'Action Sociale.

14 - Aide exceptionnelle en faveur des Restaurants du Cœur du Doubs pour le financement des travaux du centre d'accueil de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une aide de 15 000 € aux Restaurants du Cœur du Doubs pour le financement des travaux du centre d'accueil de Besançon,
- signe la convention correspondante avec l'association Les Restaurants du Cœur du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Bains-Douches Battant et Montrapon / Fontaine-Ecu et « Espace de vie sociale » de Saint-Claude

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la CAF du Doubs le renouvellement des agréments « Centre social » des Maisons de quartier municipales Bains-Douches Battant et Montrapon / Fontaine-Ecu et « Espace de vie sociale » de Saint-Claude pour la période 2026-2029.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Aide au sport de haut niveau

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2025-2026 et les avenants aux contrats de développement sportif pour la saison 2024-2025

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Aide aux associations sportives - Quatrième attribution 2025

M. Abdel GHEZALI (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions suivantes :
 - Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :

▪ Besançon BMX	10 000 €
▪ Besançon Football	1 000 €
▪ Besançon Vol Libre	500 €
▪ Olympique de Besançon	1 000 €
 - Animations

▪ ACB	600 €
▪ BAPA	700 €
▪ BVB	800 €
▪ CPB	1 500 €
▪ DSA	800 €
▪ Besançon BMX	1 000 €
▪ OB	1 400 €
▪ La Saint Claude	800 €
▪ BGR	700 €
▪ Dojo Franc Comtois	800 €
▪ Entre-Temps escalade	900 €
▪ BDHC	1 080 €
▪ Besançon Roche Tennis de table	800 €
▪ Volant Bisontin	700 €
▪ ASBP	700 €
▪ Orchamps Palente	800 €
▪ Challenger	700 €
▪ Indépendante Comtoise	800 €
▪ Besançon Floorball	700 €
▪ Comité Régional Handisport	4 500 €
▪ Balise 25	500 €
▪ Club alpin Français	500 €
▪ ASCBB	300 €
▪ Soleil Brille Pour Tout le Monde	300 €
▪ Hand Ensemble	500 €
▪ ASPTT	300 €
▪ Décoche Bisontine	500 €
▪ Entre Temps Escalade	300 €
▪ STB	500 €
▪ Groupe PSL	300 €
▪ Tennis de table Roche Besançon	300 €
▪ La Française	500 €
▪ BRC escrime	500 €
▪ CPB lutte	300 €

▪ BAPA

300 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

18 - Vital été 2025

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2025,
- approuve le règlement de Vital'Été 2025, annexé à la présente délibération,
- attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2025, pour un montant total de 28 850 € réparti comme suit :

• ASEP	13 000 €
• Olympique de Besançon	1 100 €
• Amicale Cycliste Bisontine	1 300 €
• Sporting Futsal Besançon	1 700 €
• Besançon Volley Ball	800 €
• BMX Besançon	1 250 €
• Indépendante Comtoise	550 €
• SNB Canoë-Kayak	2 800 €
• Tour, prends garde	1 500 €
• Pétanque Franc-comtoise	550 €
• BRC Escrime	200 €
• Local Boxe Club	1 300 €
• Besançon Floorball	650 €
• O'Team Besançon	900 €
• Le soleil brille pour tout le monde	450 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

19 - Gestion matérielle des Points d'Eau Incendie et des Points d'Eau Naturels ou Artificiels privés concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Etablissement d'une convention de mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition des Points d'Eau Incendie (PEI) et des Points d'Eau Naturels et Artificiels (PENA) privés qui concourent à la DECI avec les propriétaires (un modèle type annexé au rapport).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - SEDIA - Opération en bail réel solidaire 8 rue Bersot à Besançon - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 211 120 € auprès d'Action Logement

Mmes Marie ETEVENARD (1), Nadia GARNIER (1), Myriam LEMERCIER (2), Anne VIGNOT (1) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Jamal-Eddine LOUKHIAR (1), Anthony POULIN (2), Gilles SPICHER (2) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la demande de garantie d'emprunt déposée par Sedia pour un montant de 211 120 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec Sedia (annexée au rapport).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 14

21 - Poursuite de l'expérimentation de la Pive, comme mode de paiement au sein de certaines régies de recette de la Ville de Besançon

Mmes Anne BENEDETTO (1), Annaïck CHAUVET (1) et Lorine GAGLIOLO (1) et MM. Anthony POULIN (2) et Kévin BERTAGNOLI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'association La Pive, prolongeant l'adhésion de la Ville et le dispositif de paiement dans certaines régies municipales, jusqu'au 30 juin 2026.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseillers intéressés : 6

22 - Convention tripartite de partenariat actif dans le cadre du congrès Timeworld (3.4 et 5 décembre 2025) - Soutien en nature de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise à disposition du Kursaal à Innovaxiom en tant qu'organisatrice du Ville Congrès Timeworld
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite exposant les apports et obligations des différentes parties prenantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Aide aux congrès - 5ème répartition de l'année 2025

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Julie CHETTOUH (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur,
- 1 200 € pour l'Institut FEMTO-ST –Université Marie et Louis Pasteur,
- 2 000 € pour la Boutique de Gestion des Entreprises,
- 800 € pour la Société de Biologie Bisontine,
- 1 000 € pour le Pôle Mère Enfant du CHU Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

24 - Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ BFC) - Accueil des jeunes en Service Civique

M. Nathan SOURISSEAU (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre le CRIJ BFC et la Ville de Besançon couvrant la période 2025-2027, avec tacite reconduction et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

25 - Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Chargé de mission Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 0

26 - Inclusion des agents en situation de handicap : renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2025-2028

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée, ainsi que tous documents s'y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite au recalibrage d'un emploi d'adjoint du patrimoine en assistant de conservation au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le recalibrage d'1 emploi d'adjoint du patrimoine en assistant du patrimoine sein des services de la Ville,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Egalité Femmes - Hommes : Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et son accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 4 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre du dispositif Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO),
- attribue une subvention de 3 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre de son accueil de jour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Attribution d'aides au titre de l'appel à projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale

Suite à la demande d'un Conseiller Municipal, Mme la Maire soumet au vote le recours au vote séparé.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, le Conseil Municipal rejette la proposition d'un vote séparé, conformément à l'article 19 du Règlement Intérieur de la Ville de Besançon :

Proposition rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 10

Contre : 42

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Suite au rejet par l'assemblée délibérante du recours au vote séparé, Mme la Maire soumet au vote l'ensemble des subventions telles que présentées au rapport.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal attribue :

- 3 000 € à l'association Ludo Enfants,
- 3 000 € à l'association FEKRA,
- 3 000 € à l'association Voir au Togo,
- 2 500 € à l'association Palestine Amitié,
- 1 000 € à l'association BENKADI France,
- 1 500 € à l'association La CIMADE,
- 1 000 € à l'association CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

30 - Jumelage avec Charlottesville : Aide au projet d'United Gospel

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue 2 000 € à l'association United Gospel.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Aides au fonctionnement aux radios locales associatives

M. Nathan SOURISSEAU (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

32 - Animations commerciales et artisanales : aide à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour l'organisation des « Samedis piétons » et la gestion des « Bezac cadeaux »

Mmes Frédérique BAEHR (1), Julie CHETTOUH (1) et Claude VARET (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît CYPRIANI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 20 000 € à l'OCAB pour coordonner les samedis piétons pour l'année 2025 et 20 000 € pour l'année 2026 sous réserve du vote du budget 2026,
- attribue une subvention de 39 000 € à l'OCAB pour gérer le programme de fidélité Bezac Kdo pour l'année 2025 et 39 000€ pour l'année 2026 sous réserve du vote du budget 2026,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

33 - Animations commerciales : aide à l'association Commerce et Artisanat des Chaprais pour l'organisation du « Troc des Chaprais 2025 »

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, assortie d'une aide en nature pour l'organisation de l'événement, dans les conditions prévues par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34 - Fêtes de Noël : Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de Noël - Autorisation de signature du marché public

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le groupement BLACHERE/AECE, désigné attributaire de l'accord-cadre relatif à la location, pose et dépose de motifs pour les illuminations de fin d'année par la Commission d'Appel d'Offres du 2 juin 2025, pour un montant maximum de 175 000 € HT par an.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attributions d'aides

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue deux aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 5 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Action Cœur de Ville - Proposition d'un règlement d'intervention visant l'amélioration de l'habitat dans le centre-ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement permettant aux propriétaires d'une partie du centre-ville de Besançon de solliciter des aides, en fonds propres de la ville, afin d'améliorer l'habitat dans le centre-ville.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Action Cœur de Ville - Demande de renouvellement de la délégation de compétence pour exercer la mise en œuvre et le suivi du permis de louer dans une partie du centre-ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite Grand Besançon Métropole pour une nouvelle délégation de compétence de maîtrise d'ouvrage, dans une partie du centre-ville, pour une durée d'un an, reconductible un an, afin de permettre à la ville de Besançon de suivre et mettre en œuvre le permis de louer.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Budget annexe Zone d'Activités Madeleine Brès - Bilan de clôture de l'opération d'aménagement de terrains et clôture du budget annexe

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la clôture du budget annexe Zone d'Activités Madeleine Brès au 31 décembre 2025,
- approuve le bilan définitif de l'opération d'aménagement de terrains sur cette zone,
- autorise le reversement en 2025 du solde de l'excédent de fonctionnement pour 225 463,20 € du budget annexe ZA Madeleine Brès au Budget Principal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39 - Contrat de Ville Quartier 2030 – Dotation Politique de la Ville 2025

Mmes Sadia GHARET (1) et Karima ROCHDI (1) et M. Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

40 - Contrat de Ville Quartier 2030 - Programmation Complémentaire de l'Appel à projet 2025

Mme Sadia GHARET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions concernant la programmation complémentaire de l'appel à projets du Contrat de Ville 2025 telle que présentée pour un montant total de 30 700 € pour la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

41 - Quartier 2030 - Convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales entre l'Etat, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (2) et André TERZO (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les projets de convention cadre et les six annexes territoriales tels que présentés,
- autorise Mme La Maire ou son représentant à signer la convention en annexe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

42 - Démarche Eco Quartier de Planoise – Information sur l'engagement de l'étape 2, « l'Eco quartier en chantier »

Le Conseil Municipal prend acte de l'avancement de la démarche de labellisation de l'Eco quartier Planoise et son passage à l'étape 2.

43 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise - Recours à la procédure de déclassement anticipé du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve le recours à la procédure de déclassement anticipé de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, conformément aux plans joints, pour les emprises suivantes :
 - domaine public routier :
 - environ 4 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 280,
 - environ 1 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 238,
 - environ 800 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 233,
 - environ 800 m² et 250 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Van Gogh,
 - environ 500 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Cologne,
 - environ 800 m² et 300 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Bruxelles,
 - environ 1 000 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Champagne,
 - environ 750 m² à extraire de la parcelle cadastrée section ER n° 206,
 - environ 50 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 197,
 - environ 250 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue des Flandres,
 - espaces verts :
 - environ 1 800 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 233,
 - environ 2 600 m² de la parcelle cadastrée section EP n° 372,
 - environ 1 400 m² de la parcelle cadastrée section EP n° 370,
 - environ 250 m² de la parcelle cadastrée section EP n° 369,
 - environ 7 950 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 276,
 - environ 10 200 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 294,
 - environ 300 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 272,
 - environ 250 m² de la parcelle cadastrée section EO n° 274
- approuve l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux plans joints, portant sur les emprises du domaine public routier suivantes :
 - environ 4 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 280,
 - environ 1 200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 238,
 - environ 800 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 233,
 - environ 800 m² et 250 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Van Gogh,

- environ 500 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Cologne,
 - environ 800 m² et 300 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Bruxelles,
 - environ 1 000 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Champagne,
 - environ 750 m² à extraire de la parcelle cadastrée section ER n° 206,
 - environ 50 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 197,
 - environ 250 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue des Flandres,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à diligenter l'enquête publique prévue par l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 0

44 - Transaction foncière entre la Ville et Loge.Gbm dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise

Mme Marie ETEVENARD (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (2) et André TERZO (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve ce transfert de propriété par Loge.Gbm à la Ville de la parcelle cadastrée section ER n° 228 aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseillers intéressés : 8

45 - Projet urbain St-Jacques Arsenal - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux d'aménagement des espaces publics – Demande de subventions

Mme Marie-Thérèse MICHEL (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux ainsi que le coût prévisionnel définitif de l'opération d'aménagement des espaces publics du grand jardin central et de la Cour d'Honneur Paulette Guinchard,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

46 - Echange de terrains avec M. X – Chemin d'Avanne à Velotte

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve cet échange avec M. X aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47 - Avenants aux marchés de travaux relatifs à l'opération de rénovation et l'extension du complexe sportif Diderot (lots 14 et 19)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la signature de l'avenant n°1 au lot 14 Equipements Sportifs du marché de travaux de construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot Planoise d'un montant de 8 930,81 € HT,
- autorise la signature de l'avenant n°2 au lot 19 Voirie – Réseaux Divers – Paysage du marché de travaux de construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot Planoise d'un montant de 19 685,98 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48 - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte

M. Benoît CYPRIANI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte d'un montant de 34.102,58 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

49 - Validation du périmètre retenu pour une zone agricole protégée (ZAP) sur le territoire bisontin suite à l'enquête publique

M. Kevin BERTAGNOLI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve le périmètre retenu suite à enquête publique pour la mise en place d'une Zone Agricole Protégée, constituée de 2 secteurs sur le territoire de Besançon, Vallières / Port Douvot et Vaïtes.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 1

50 - Fourniture d'arbres et d'arbustes pour la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer l'accord-cadre de fourniture d'arbres et d'arbustes pour les besoins de la Ville de Besançon,
- à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus par la Commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51 - Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie - Convention avec le Réseau CLER - Comité de Liaison des Energies Renouvelables - Avenant 2026/2027

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la prolongation de la Convention SLIME+ avec le Réseau CLER,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de la Convention avec le CLER joint aux rapports.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Partenariat de la Ville de Besançon avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE)

Mme Annaïck CHAUVET (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Christophe LIME (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les deux conventions de partenariat avec la FNCCR jointes au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

53 - Dénomination d'espaces publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve ces dénominations d'espaces publics.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 0

54 - Citadelle Patrimoine Mondial - Principes d'évolution du parc zoologique du Muséum

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les évolutions prévues au scénario 1 à savoir la sauvegarde des espèces, le renforcement de la médiation et du bien-être animal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55 - Musées d'Arts et du Temps - Conventions de partenariat avec des structures sociales et médico-sociales

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Marie ETEVENARD (1), Sadia GHARET (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Sylvie WANLIN (1) et Christine WERTHE (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (2), Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Doubs-Jura et la maison d'arrêt de Besançon, dans le cadre du projet « Le Temps qui pose »,
- approuve la convention de partenariat avec le CHU de Besançon,
- approuve la convention-type,
- autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions se rapportant à ces partenariats.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 17

56 - Musées d'Arts et du Temps et Maison Victor Hugo - Dépôts-ventes dans les boutiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en œuvre de dépôt-vente dans les boutiques des musées d'Arts et du Temps dans les conditions ci-dessus définies et selon le modèle de convention joint au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de dépôt-vente et tout avenant afférant à ces conventions dans les conditions définies à la délibération,
- autorise Mme la Maire à encaisser les recettes liées à ces dépôts-ventes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

57 - Archives municipales - Signature d'une convention de partenariat avec le service des Archives de France pour la mise à disposition gratuite de ressources documentaires numérisées

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat de participation au portail national des archives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58 - Etablissements culturels 2025 - Aides au fonctionnement (solde et aide exceptionnelle) - Aide à l'équipement - Conventonnement

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Guillaume BAILLY (2), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (2), Sébastien COUDRY (2), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (2) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- concernant le Nouveau Théâtre de Besançon :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2025 relative aux moyens techniques et financiers du CDN,
- concernant les Deux Scènes :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2025 relative aux moyens financiers, humains et matériels avec la Scène nationale,
- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
 - o approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport,
 - o autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 16 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.
- concernant la Rodia :
 - o approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,

- approuve le versement de la subvention d'équipement mentionnée dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2025 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia,
- concernant l'Orchestre Victor Hugo :
 - approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2025 tel que mentionné dans le rapport,
 - approuve le versement de la subvention d'équipement indiquée dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 24

59 - Soirée de clôture Mardis des rives 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60 - Emergences - Première session de soutien 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions à 10 associations et établissement pour un montant total de 21 000 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :
 - 2 000 € à l'association MATUVU?,
 - 2 500 € à l'association SERIAL,
 - 1 000 € à l'association THE ECHO OF THE WHALE,
 - 1 000 € à l'association LES PARLANTES,
 - 1 500 € à l'association ANTENNARIUS PICTUS,
 - 1 000 € à l'association VEGA PROD MUSIC,
 - 3 000 € à l'association LA CIE AU BORD,
 - 2 000 € à l'association ESPERLUETTE COMPAGNIE CIRCASSIENNE,
 - 2 000 € à l'association LA DERNIERE MAISON DU VILLAGE,
 - 5 000 € au service culturel du CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ;
- attribue deux subventions exceptionnelles, à savoir :
 - 5 000 € à l'association le Scénacle,
 - 18 000 € à l'association Passe Muraille ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer :
 - la convention à intervenir avec le Service Culturel du Crous,
 - l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de subventionnement 2025-2026-2027.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

61 - Aide 2025 à l'association Côté Cour

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention annuelle de 25 000 € à l'association Côté Cour,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention financière annuelle 2025 avec l'association Côté Cour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

62 - Besançon Ville Amie des Enfants UNICEF - Point d'étape convention 2020-2026

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

63 - Tickets Loisirs Vacances : Ticket « départ en voyage » des jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la création à titre expérimental du Ticket « Départ en Voyage » dont le règlement d'intervention est présenté en annexe,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à accorder l'aide.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

64 - Aide à l'association Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) dans le cadre du concert Bouge Ta Rentrée – 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 200 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) au titre de la soirée-concerts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65 - Service public municipal de la petite enfance : Actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,
- autorise sa mise en œuvre à compter du 20 août 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Avenant n°2 à la convention d'accueil d'enfants du périscolaire de l'école élémentaire Fourier à Besançon à la demi-pension du collège Voltaire à Besançon

Mme Carine MICHEL (1) et M. Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le maintien de l'accueil d'enfants de l'école Fourier au restaurant du collège Voltaire,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention initiale établi en conséquence avec le Département du Doubs et le collège Voltaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

67 - Handicap : Conventions de coopération renforcée ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) des écoles Butte et Herriot

Mme Claudine CAULET (1) et MM. Kévin BERTAGNOLI (1) et M. Benoît CYPRIANI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☒ approuve les conventions de coopération renforcée entre l'Education Nationale, la Fondation Pluriel et la Ville de Besançon pour les ULIS des écoles de la Butte et Herriot,
- ☒ autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

68 - Evolution des modalités de facturation de l'accueil périscolaire de l'après-midi

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle modalité de facturation telle que présentée à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

69 - Motion « Pour la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la santé publique, nous disons « non » à la loi DUPLOMB »

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande au gouvernement :

- le retrait de la loi DUPLOMB,
- le respect des engagements nationaux et européens en matière d'environnement et de biodiversité (Charte de l'Environnement, Directive cadre sur l'eau, Stratégie nationale biodiversité 2030, Règlement européen sur la restauration de la nature...),
- ☒ un véritable débat démocratique sur l'avenir de notre modèle agricole français, pour encourager une agriculture résiliente et respectueuse du vivant et non une agriculture productiviste et intensive,
- la prise en considération des revendications des agriculteurs et agricultrices, syndicats agricoles et associations environnementales, qui réclament le développement des solutions alternatives aux pesticides pour mettre fin à l'agriculture dépendante des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques, une revalorisation des revenus des paysans et paysannes pour pouvoir vivre dignement de leur métier, la fin des traités de libre-échanges qui empêchent une réelle régulation des prix et ne favorisent pas une production locale pour une consommation en circuit-court, et l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

70 - Vœu « Pour la relocalisation écologique et solidaire et l'abandon de l'accord UE-Mercosur »

Face à l'urgence climatique, à la nécessité de renforcer notre autonomie et notre souveraineté alimentaires et à la demande croissante de nos concitoyens pour une économie relocalisée, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- exprime son opposition à la ratification de l'accord UE-Mercosur,
- demander au Gouvernement français et aux institutions européennes d'abandonner ce projet d'accord,
- réaffirmer sa volonté de relocaliser la production de denrées alimentaires et de biens essentiels, et demande une évolution du cadre européen pour permettre une véritable préférence locale dans les marchés publics, en cohérence avec les ambitions de transition écologique et le soutien à l'agriculture de proximité.

La Ville de Besançon se joint aux milliers de collectivités territoriales en Europe qui se sont déjà exprimées et nous déclarons avec force : « Non à l'accord de libre-échange UE - Mercosur et oui à la relocalisation écologique et solidaire ».

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 23h26.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,
le **25 JUIN 2025**

Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service Gestion des Assemblées,

Anne COLLIN

